

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 66 (1921)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Défense nationale et vie politique. — Un ministre de la Défense. — Une historiette. — L'armée et la vie publique. — Service national général et guerre totale.

L'événement qui domine en ce moment la vie militaire en Belgique, c'est l'élection législative qui se prépare pour la fin du mois d'octobre. En raison des circonstances graves que vient de traverser le pays, en raison de la crise économique, de la crise industrielle, de la crise morale aussi, dont tout le monde ressent plus ou moins les conséquences, cette consultation électorale paraît devoir revêtir une importance exceptionnelle. Néanmoins, le problème de la défense nationale est mis partout à l'ordre du jour et les diverses questions qui en font partie intégrante figurent à peu près dans tous les programmes électoraux publiés par les candidats. Certes, tous ne les envisagent pas exactement du même point de vue ni dans un esprit identique. Cependant, à l'heure où j'écris ceci, l'on ne connaît pas encore de manifeste où l'auteur ose faire fi de la défense du pays et se poser en partisan de la thèse qu'ont eu l'audace de défendre en Suisse quelques hurluberlus isolés, la thèse du « laisser-faire », même en cas d'agression venue de l'extérieur.

La querelle portera surtout sur des questions de budget de la défense nationale, du temps de présence sous les drapeaux, et même, paraît-il, d'encasernement ou de non encasernement. Cependant, il est à remarquer que, jusqu'ici du moins, les plus antimilitaristes des candidats ne se targuent nulle part de cette qualité, — j'aimerais mieux pouvoir dire : de ce défaut. Ils glissent assez légèrement sur la question de principe, lorsqu'ils ne commencent pas l'exégèse de leur attitude en déclarant qu'ils veulent que soit assuré un minimum de forces militaires dont la nécessité est nettement établie ! Mais c'est particulièrement à la partie la plus âpre au gain de certaines populations agricoles que l'on prêche la restriction du temps de présence sous les drapeaux. « Ne pas enlever trop longtemps aux travaux des champs les fils des cultivateurs pour qui la main d'œuvre familiale est indispensable. » Formule grâce à laquelle des politiciens espèrent s'assurer les voix des campagnards peu avertis.

Chose à première vue surprenante, il paraît que pareille propagande ne va pas sans quelque succès dans ces milieux où l'on croirait rencontrer le plus farouche attachement à la terre natale. La guerre même avec toutes ses horreurs, toutes ses misères, n'a pas eu à ce point de vue, sur la mentalité de ce monde une influence suffisante : c'est sur lui qu'elle a le moins pesé matériellement, quand elle ne lui a pas apporté bénéfices et améliorations de vie. Et, pour ceux qu'elle n'a pas endeuillés, il semble que la tourmente où risqua de périr la patrie ne leur apparaît point avec la tragique épouvante qu'elle revêt aux yeux du reste de la population.

Et l'on ne s'étonne point, en conséquence, de voir les candidats socialistes qui se présentent aux élections dans les arrondissements les plus industrialisés, les plus « à gauche », les plus « rouges » du pays afficher des programmes moins antimilitaristes que certains politiciens des campagnes, certaines associations paysannes. A remarquer d'ailleurs que plusieurs leaders socialistes, élus de populations ouvrières les plus avancées et les mieux organisées défendent très nettement un programme capable de satisfaire le nationaliste le plus intransigeant, tout au moins en ce qui concerne le fond même de la question.

Enfin, et ceci est la meilleure démonstration de l'importance que revêt aux yeux du pays l'attitude à prendre par ses législateurs dans cette affaire, dans la plupart des cantons où les candidats avaient jugé prudent de « garder de Conrart le silence prudent », les questions ont aussitôt surgi, publiées par la presse, par affiches, dans des meetings, etc. Et chacun a dû se déclarer très nettement, partout. Bien plus, des associations politiques parmi les plus puissantes ont dû mettre ce problème en tête du programme défendu par leurs candidats, sinon placer en tête de leur liste celui des leurs dont l'attitude bien connue en cette matière était à elle seule un programme. C'est ainsi que l'on a vu à Bruxelles, les candidats de M. Devèze sur la liste libérale céder à celui-ci la première place ; ils estimaient, en effet, que cette présence, en tête de leurs noms, de notre ministre de la défense nationale, était significative de leur façon d'envisager le problème militaire. Et, en effet, la façon toujours si nette et si crâne dont M. Devèze défendit au parlement la cause d'une armée forte et bien entretenue lui valait bien l'honneur qu'on lui rendit par cette manifestation.

* * *

Le geste en question du groupe libéral a d'ailleurs une signification plus haute encore et plus importante que celle d'une manifestation platonique. Et ceci résulte des circonstances dans lesquelles se

déroule la vie politique belge depuis la guerre. Les trois partis qui se disputent l'opinion, catholique, libéral, socialiste, se partagent les voix de telle sorte qu'aucun d'eux ne peut avoir au sein des assemblées législatives une majorité assez nette qui le mette à même d'assumer les responsabilités du gouvernement. En cette occurrence, une sorte de compromis a été conclu, aux termes duquel les trois partis se distribuent les portefeuilles ministériels en raison, ou à peu près, du nombre de leurs élus. Il n'apparaît point que les élections d'octobre 1921 puissent apporter de changement bien appréciable à la situation d'aujourd'hui, et l'on croit généralement dans les milieux bien informés que tout au plus le parti libéral pourrait gagner deux ou trois sièges sur ses compétiteurs. En conséquence, le gouvernement serait comme hier, composé de ministres catholiques, libéraux et socialistes. Et cette répartition conserverait sans doute aussi les attributions actuelles, c'est-à-dire que le ministère de la défense nationale reviendrait aux libéraux. Logiquement, et à la suite de l'attitude que je soulignais plus haut, c'est donc à l'excellent ministre actuel, au « patron » si bien vu de l'armée, si populaire dans tout le pays, mais surtout parmi les soldats, au patriote éclairé et franchement affirmé, à l'ancien officier qui se distingua si souvent au cours de la guerre, c'est à M. Devèze qu'irait, que resterait plutôt, cet important portefeuille.

Et pour tous les patriotes, la présence de M. Devèze au ministère de la guerre, c'est une garantie que le pays sera bien défendu, qu'il se forgera sans cesse l'arme solide nécessitée par sa position spéciale dans la géographie de l'Europe, c'est une assurance que l'armée sera forte, qu'elle sera outillée, que le soldat et l'officier jouiront de la situation qui leur revient dans la vie sociale de la nation.... *Gaudemus !*

* * *

Que l'armée se réjouisse de conserver son ministre, autant que s'en réjouiront les patriotes de tous partis, rien d'étonnant à cela. M. Devèze est, de loin, l'un des meilleurs chefs de la défense nationale que l'on ait connu en Belgique.

Il est jeune, énergique, ardent ; sa jeunesse lui permet même encore l'illusion : prérogative rare chez un homme d'Etat, prérogative heureuse qui lui persuade d'entreprendre des tâches devant lesquelles d'autres reculèrent, et l'amène à réussir où d'autres échouèrent. La confiance en soi-même et dans les autres n'est-elle pas condition de succès ?

Il est généreux autant qu'intelligent. Et ces deux qualités appliquées par lui à l'amélioration du sort des soldats, des sous-officiers des officiers en activité aussi bien que du sort des anciens, des victimes

de la guerre, ont abouti à de si heureux résultats que chacun lui en sait gré et le félicite, et que l'armée, elle aussi, veut partager sa confiance et son ardeur.

Actif, il laisse peu de chose à l'entièvre discréction de ses seuls bureaux. Il veut savoir et veut voir. Ayant passé du temps à l'armée — et quel temps ! — il est averti de tout et l'on ne peut lui en faire accroire : nous sommes loin du temps des inspections officielles annoncées un mois d'avance et pour lesquelles tout était truqué, machiné, de sorte que le ministre n'y pouvait voir que « du feu et du vernis ». M. Devèze arrive à la caserne, à la plaine, au camp, dans les bureaux, à l'improviste. Il regarde partout, interroge chacun, se rend compte de tout. On le sait, et cela entretient facilement une certaine émulation en même temps qu'une vague crainte salutaire. En un mot, l'on sent partout la présence d'un chef, et cela fait du bien partout.

Aussi l'armée n'a qu'un vœu : qu'il reste !

* * *

Evidemment, cette activité en éveil peut bousculer parfois de vieilles habitudes poudreuses ou troubler la somnolence de bureaux quasi-oubliés ; de là parfois quelque cri de révolte dans le concert d'éloges. Ne trouverait-on pas ailleurs le sujet de la petite histoire que voici ? Le ministre voyait passer souvent parmi d'autres rubriques d'organismes à entretenir celle du... mettons « Bureau des petits colis ». Il interroge son entourage : personne ne connaît le dit bureau. Il s'entête et apprend enfin qu'il y a là-bas, dans un chef-lieu de province un local sur lequel on a lu cette enseigne.

« Allons voir... ! »

Le ministre part avec son officier d'ordonnance, arrive dans la dite ville, trouve le dit bureau, entre, réveille un planton endormi sur un journal anglais, pousse plus avant, avise dans une pièce un officier de grade assez élevé, endormi lui aussi sur un journal anglais.

Ahurissement de l'officier, interrogatoire.

— Que faites-vous ici ?

— Je commande le « bureau des petits colis ».

— Personnel ?

— Moi, deux sous-officiers, un planton. Aussi un lieutenant, mon adjoint, en congé aujourd'hui.

— Beaucoup de travail ?

— Mais... oui... M. le ministre. Des lettres à recevoir, à envoyer...

— Beaucoup ? Combien en moyenne ?

— Assez bien, oui, M. le ministre. Le nombre varie naturellement...

— Voyons. Combien aujourd'hui ?

— Aujourd’hui... Aujourd’hui... il n’y en avait pas, M. le ministre.

— Hier ?

— Hier ?... Mais, précisément, hier, hier, il n’y en avait pas non plus.

— Ah ! Et avant-hier ?

— Avant-hier... je ne sais plus bien... voyons, avant-hier, M. le Ministre. Voulez-vous me permettre ?... Secrétaire ! Combien de lettres reçues ou envoyées avant-hier ?

— Avant-hier... mardi... aucune, mon.... !

— Bien, bien ! Et à part cela, quel travail ?

— Mais, M. le Ministre, nous avons la garde des « petits colis » envoyés aux soldats pendant la guerre ou après ; il en est dont on a tant de peine à trouver le destinataire.

— Voyons vos colis !

Le petit cortège parcourt les diverses pièces de l’immeuble loué à gros prix pour servir de local à cet important organisme. Dans un réduit obscur on trouve enfin quelques emballages vides, quelques papiers déchiquetés par les souris.

— C’est cela ?

— M. le Ministre....

Inutile d’ajouter que dans les huit jours le bureau fut liquidé, les officiers envoyés à d’autres missions, les sous-officiers et plantons versés en diverses unités.

L’on pourrait vous en narrer d’autres, non moins jolies.

* * *

Mais ces exemples de paresse, de tire au flanc deviennent de plus en plus rares. L’esprit général est bon, de l’officier supérieur au soldat. L’on secoue un peu à la fois la poussière des règlements surannés, et l’armée vit, au lieu de moisir comme autrefois, vit activement et participe de plus en plus à la vie commune de la nation. Au lieu de former comme jadis une sorte de petit Etat où l’on entrait comme en territoire étranger, d’où l’on sortait sans s’y sentir lié par quoi que ce fut, elle est aujourd’hui ce qu’elle doit être, un élément de l’existence sociale en communications étroites avec les autres éléments. On la connaît dès l’école primaire et déjà l’on en fait pour ainsi dire partie puisque l’on s’initie dès lors à son rôle, à son histoire, à sa gloire, à ses travaux, à ses joies, à ses deuils, puisque déjà l’on se prépare à y prendre place, à en être digne physiquement, intellectuellement et moralement. Toutes les institutions du pays également prennent part, par quelque côté à la vie militaire, réservant certaines places aux invalides de la guerre, aux soldats en service ; parfois mêlant les

manifestations de leur activité à celles de certaines unités militaires. Et par ces mille liens, un peu plus chaque jour, le citoyen se sent pris dans cette organisation où l'on désire que soient englobés à l'avenir tous les Belges, des deux sexes, de tout âge, de toutes classes. Car c'est là le véritable but à quoi tendent nos vrais patriotes, ceux qui ont la conception claire des nécessités de la vie internationale moderne : tous les habitants doivent « servir ». Chacun selon ses moyens, son âge, sa force, doit une part de sa vitalité à son pays. Et en temps de guerre, chacun doit être mobilisé. Evidemment, tous ne doivent pas combattre. Mais la femme peut aider le soldat en lui préparant des munitions, en lui confectionnant ses vêtements de guerre, en mettant à point son linge, en aménageant ses cantonnements de repos, en soignant malades et blessés, etc., etc. Les enfants, jusqu'aux plus jeunes, peuvent participer plus ou moins à ces divers travaux, des femmes, à certaines manipulations simples, sans fatigue. Les vieillards eux-mêmes peuvent aider les guerriers en se livrant à des soins peu astreignants tels que répartition des courriers, des ordres, des vivres, tenue de documents administratifs, etc. Tout cela demande à être étudié à fond, et soigneusement systématisé. C'est une vaste organisation à mettre sur pied. Mais elle est justifiée par les nécessités des luttes modernes et s'accorde bien avec nos idées d'équité et d'égalité.

Elle constitue, dira-t-on, un retour vers certaines époques lointaines de l'histoire humaine. C'est bien ainsi. Mais n'avons-nous pas vu de 1914 à 1918 que la guerre pratiquée aujourd'hui nous ramène, elle aussi, aux premiers stades de l'existence de l'homme ? N'avons-nous pas vu employer les moyens les plus cruels, les plus sauvages de destruction non plus des armées ennemis mais des peuples entiers que l'on considérait comme adversaires ? N'avons-nous pas vu piller, brûler, détruire tout sur le territoire envahi ? N'avons-nous pas vu assassiner vieillards, femmes, enfants, jusqu'aux nourrissons ? Et tout cela ne justifie-t-il pas l'idée de la mobilisation totale du peuple menacé ?

Car, ne l'oublions pas, la Belgique, quand elle se battra, se battra toujours contre un envahisseur, fera toujours une guerre de défense, se bornera à tenter de protéger son sol et ses biens contre le pillage, le vol, la destruction, ses vieux, ses femmes, ses petits, contre la violence, la souillure et le meurtre.

Ce n'est certes pas elle qui a inventé ni le mot, ni la chose : guerre totale. Mais n'a-t-elle pas comme tâche sacrée, comme devoir inéluctable de se défendre aujourd'hui et à jamais contre un nouvel enva-

hissement ? Elle ne pourra jamais faire le compte de ce que lui a coûté sa faiblesse — dont elle était responsable — sa faiblesse en 1914.

Puisse-t-elle ne pas l'oublier !

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

La nouvelle Revue de l'Etat-major de l'armée.—Le dernier règlement de manœuvre de l'infanterie et l'instruction tactique de cette arme. — Manœuvres alpines en septembre 1921.

Dans un article récent, la *Revue militaire suisse* donnait un aperçu fort documenté sur l'état actuel de notre littérature militaire. L'auteur y faisait prévoir la parution d'une nouvelle revue officielle, fusion des anciennes *Revue militaire des armées étrangères* et *Revue d' Histoire*, publiées jusqu'au mois d'août 1914 et qui demeureront des sources précieuses pour la connaissance respective des diverses armées et de notre histoire militaire. Cette prévision est aujourd'hui une réalité et, déjà, nous possédons les premiers numéros de la *Revue militaire française* publiée par la librairie Chapelot. Le concours permanent de l'état-major de l'armée lui est acquis et le cadre des revues qu'elle remplace se trouve sensiblement agrandi : tous les bureaux de cet état-major, et non plus seulement les deuxième et section historique, contribueront à alimenter ses colonnes. De plus, le quasi-centenaire *Journal des sciences militaires*, l'une des plus vieilles revues s'adressant exclusivement à l'armée, se fond lui aussi dans la revue nouvelle qui devient, en quelque sorte, son prolongement. Le domaine des attributions de cette dernière s'en voit accru d'autant, en même temps que son caractère rendu un peu hybride.

Revue officielle, disions-nous de cette récente publication. Le terme n'est pas rigoureusement exact, en ce sens que l'état-major de l'armée n'exerce sur la direction de la *Revue militaire française* qu'un contrôle discret et distant. Aussi, les éditeurs ont-ils pu dire, dans leur premier numéro, que tous, «militaires ou civils, trouveraient une tribune où ils pourraient exposer librement leur opinion personnelle». Cet éclectisme est de bon augure et nous devons souhaiter qu'il ne reste pas une simple formule de précaution alléchante, sans que, pour cela, les idées que notre enseignement militaire a la mission et le devoir de défendre, en soient compromises ou seulement affaiblies. Evitons, en ce moment plus que jamais, tout ce qui pourrait provoquer une ombre même d'anarchie dans l'esprit de notre corps d'officiers !

Mais après cette promesse dont le libéralisme est fait, somme toute, pour nous séduire, pourquoi la Direction parle-t-elle aussitôt de faire, de cette Revue, un «champ clos» de discussions d'où sera banni le ton doctrinal ? Pourquoi cet appel à la collaboration exclusive, visant à supprimer «l'effort des écrivains militaires qui, depuis la grande guerre, se disperse en des publications nombreuses et diverses ?....» Croit-on qu'en rapetissant le rayon d'étendue des voix on arrivera à les mieux faire entendre ? Et d'abord, est-il vrai que depuis la grande guerre seulement l'action intellectuelle des écrivains militaires s'exerce en ordre dispersé ? L'article de la *Revue militaire suisse*, auquel nous faisons allusion au début de cette chronique, indique précisément que les revues françaises à l'usage du grand public accueillaient, bien avant 1914, et avec un empressement qui est, pour tous, un éloge, les collaborations documentées sur les questions militaires. Plus que jamais, il importe qu'il en reste ainsi. C'est un peu par le fait que nos officiers intelligents d'avant-guerre vivaient, pensaient et écrivaient trop entre eux, que leur esprit n'a pu s'ouvrir suffisamment aux conditions modernes faites à la guerre des nations en armes. Souhaitons donc, à l'invitation que nous adresse, dès sa première page, la *Revue militaire française*, de demeurer lettre morte.

Dans les questions d'ordre militaire, comme dans tous les autres genres d'ailleurs, il est, de par l'objet qu'ils poursuivent, deux sortes de travaux ou d'écrits : ceux qui visent à la vulgarisation, dont le but est d'instruire et renseigner l'opinion sur une situation atteinte ou un résultat en vue ; et ceux dont le rôle est de procéder, entre techniciens, à la discussion ou à la mise au point d'études en cours. Les premiers s'adressent, de plus en plus, à tout le monde ; ils restent du domaine des grandes revues générales. Les autres sont destinés aux militaires exclusivement ; ils entrent dans les attributions des revues spéciales au rang desquelles se classera, en fort bonne place, nous le lui augurons, la *Revue militaire française*.

Mais encore, dans ce dernier cas, est-il indispensable de n'avoir qu'une seule revue ? Et faut-il que tous s'inclinent devant de simples promesses séduisantes qui peuvent, somme toute, n'être que des vagissements de nouveau-né, ainsi que certaines plaisanteries de corps de garde éparses dans quelques chroniques de la nouvelle revue tendraient à en donner l'impression ?

Nous ne le pensons nullement et serions désolés de voir le champ laissé entièrement libre à la Revue de l'Etat-major. Sans aucun contre-poids, sans la moindre opposition, elle ne manquerait pas de se montrer rapidement tyrannique à l'égard des opinions qui ne seraient point

les siennes. Nous aboutirions ainsi à une doctrine officielle, omnipotente, indiscutée, qui ferait la loi absolue et la *Revue militaire française* ne serait plus qu'un bouillon de culture où viendraient, comme en serre chaude, les germes funestes de toutes les erreurs. C'est à ce titre qu'il convient de se féliciter de voir déjà reparue, sitôt après la guerre, l'excellente et précieuse *Revue militaire générale* (à la librairie Berger-Levrault). L'ancienne Revue créée par le général Langlois, demeurée une tribune rigoureusement libre, tout en manifestant une unité de vues que l'on ne trouve pas partout aussi réconfortante, servira de contrôle et de complément à la Revue de l'Etat-major. Celle-ci, pour faire œuvre utile, ne peut guère se passer de celle-là. Passons nous-mêmes l'éponge sur « le champ clos » intellectuel dont un secrétaire de rédaction, entraîné sans doute par son zèle de néophyte, rêve de doter nos officiers-auteurs et jugeons la nouvelle *Revue militaire française*, non pas sur les perspectives qu'elle nous offre, mais sur les réalités véritables qu'elle nous donnera et sur la place qu'elle saura s'acquérir dans le domaine de plus en plus étendu de la littérature militaire.

* * *

Ces considérations, rapportées à l'enseignement, m'amènent, par un plan légèrement incliné, à envisager la question de l'instruction, tant des cadres que de la troupe. Aussi bien, l'instruction des premiers n'est faite que de leur aptitude, plus ou moins développée, à manier la seconde, dans toutes les circonstances de la vie militaire en campagne. C'est pourquoi un intérêt particulièrement vif s'attache au tout nouveau Règlement relatif à la manœuvre de l'Infanterie. La première partie de ce règlement a déjà paru depuis plus d'un an, puisque lui-même porte la date du 1^{er} février 1920. Mais cette première partie ne concerne que l'instruction individuelle et le mécanisme du terrain d'exercice. Au contraire, la deuxième partie, qui est récente, traite de l'infanterie au combat. C'est la première expression, après la guerre, de la pensée officielle sur la tactique de cette arme qui demeure, quoiqu'en puissent faire douter les projets d'organisation de l'armée prochaine soumis au Parlement, l'arme essentielle du combat, disons l'*âme* de la bataille, puisque l'expression anciennement usitée de *reine* semble choquer, aujourd'hui, les oreilles de nos démocrates guerriers.

Ce règlement, œuvre d'un très remarquable officier d'infanterie, le lieutenant-colonel Lachèvre, a été inspiré par la Direction de l'Infanterie qui, depuis le retour à l'état de paix et dans la plus large mesure consentie par les possibilités du moment, a su restaurer, recréer

notre infanterie s'en allant à vau-l'eau. Rétablir la discipline dans les cadres en donnant quelque stabilité à ceux-ci et pansant les blessures morales qu'une application un peu aventureuse des règles de l'avancement avait provoquées ; adoucir le malaise du personnel provenant des excédents numériques, des origines trop diverses, des mutations trop fréquentes ; donner une assiette nouvelle à une arme dont les transformations ont été si profondes du fait de la guerre ; refaire un armement approprié aux tâches accrues ; rédiger un code d'instruction qui, profitant de l'expérience acquise s'efforce néanmoins de voir au delà des horizons immédiats trop restreints ; défendre les traditions d'une arme attaquée de toutes parts, même par ceux qui, prétextant une fausse pitié, font mine de vouloir lui éviter de prochains holocaustes, telle a été la mission du général Lagrue, un directeur dont l'impulsion énergique et la belle intelligence se sont propagées jusqu'aux extrémités de ce grand corps qu'est l'infanterie française.

Le second volume du présent règlement, consacré comme on l'a dit, à la préparation tactique des unités, comprend quatre parties : des *préliminaires* examinant la guerre dans son ensemble ; des *généralités sur l'infanterie* ; l'exposé du *combat offensif* ; enfin, la *défense du terrain*. Ce sont les titres mêmes donnés par le règlement à ces différentes parties.

Tout ce qui, dans les préliminaires, concerne les principes généraux, la surprise et la sûreté, les liaisons et les transmissions, les ordres et comptes rendus, les forces morales, les qualités du chef et de la troupe, l'influence du chef sur la valeur de la troupe et les devoirs au combat, ne s'applique pas plus spécialement à l'infanterie qu'aux autres armes.

Ces indications trouveraient mieux leur place dans un règlement d'ensemble applicable à l'armée entière, analogue au décret d'avant-guerre sur le Service des armées en campagne ou à l'Instruction sur la conduite des grandes unités. On doit même convenir qu'en publiant les règlements d'armes avant tout règlement de caractère commun aux différentes armes, celui-ci devant être la base fondamentale des prescriptions de ceux-là, on met, en quelque sorte, la charrue avant les bœufs. Mais, absorbé par la totale remise en chantier de nos institutions militaires, tâche qui, en ce moment, excède peut-être ses facultés, notre état-major de l'armée doit remettre à plus tard la rédaction des règlements tactiques d'après-guerre.

D'autre part, les corps de troupe ne peuvent se dispenser, d'ici là, de procéder à l'instruction des classes que l'on appelle sous les

drapeaux et la nécessité s'impose de mettre à la disposition des cadres chargés de cette instruction, les moyens intellectuels les plus indispensables. On a donc sagement agi en faisant précéder le règlement d'infanterie proprement dit d'un certain nombre de notions et de prescriptions qui, bien que n'étant pas du domaine strict de cette arme, n'en sont pas moins nécessaires à la compréhension entière et à l'application judicieuse de ses procédés de combat.

Bornons-nous à retenir de ces préliminaires la part qu'ils font à la bataille et, dans celle-ci, à l'offensive au détriment de la défensive. « Le but des opérations militaires ne peut être obtenu que par la bataille. » — « L'offensive permet seule d'infliger à l'ennemi des échecs décisifs. Les fronts les plus puissants sont susceptibles d'être rompus par la combinaison des actions de force et des effets de surprise. Celui qui attaque le premier impressionne l'adversaire par la manifestation d'une volonté supérieure à la sienne... » — « ...La défensive présente l'inconvénient que, même couronnée de succès, elle ne conduit jamais à une décision complète. L'ennemi peut être arrêté, subir de lourdes pertes, avoir l'impression d'un échec ; mais pour obtenir sa désorganisation totale et être maître de la situation, il faut toujours agir par le mouvement. » En d'autres termes, Verdun en 1916, ne nous a pas fait faire un pas sur le chemin de la victoire : l'aveu a son importance ! En d'autres termes encore, l'esprit d'offensive que Joffre et son armée manifestaient si ardemment en 1914, n'est pas très loin de se voir officiellement justifié, reconnu ; et les principes sur lesquels va se fonder toute la préparation tactique de notre armée semblent s'être inspirés de ceux avec lesquels nous sommes partis en campagne. Gardons soigneusement cet esprit ; malgré notre infériorité matérielle au regard de l'Allemagne, il nous a sauvés dans les premiers mois de la guerre et efforçons-nous désormais de trouver une solution qui résolve de façon satisfaisante le problème du matériel de guerre que les progrès foudroyants, ininterrompus, de la science moderne, rendent, de jour en jour, plus complexe.

A ce point de vue, notre règlement d'infanterie s'en tient, comme de juste, au matériel avec lequel nous avons terminé les opérations : fusil et baïonnette, fusil-mitrailleur, mitrailleuse, grenades à main ou à fusil, pistolet ou revolver, canon de 37, mortier d'accompagnement d'infanterie, chars de combat. Quel attirail, rien que pour le seul fantassin ! Aussi, a-t-on plus que jamais raison de dire, aujourd'hui : « Seule arme complète, capable de combattre par le mouvement et par le feu, seule apte à lutter sur tous les terrains et en tout temps, le jour comme la nuit, l'infanterie est l'arme principale au profit

de laquelle les autres s'emploient ; aucune autre ne peut la remplacer dans l'exécution de la totalité de sa mission. » Voilà qui est joliment dit et qui plus est, nous semble autrement exact que les considérants embarrassés dans lesquels se complait maint exposé de motifs de tel projet ministériel d'organisation dont j'ai eu déjà l'occasion de parler.

Chacune de ces armes, dont dispose l'infanterie, possède ses caractéristiques essentielles : le fusil reste l'arme individuelle par excellence ; le fusil-mitrailleur, l'arme automatique des petites distances ; la mitrailleuse, l'outil le plus puissant au service du fantassin ; grenades et revolvers, simples engins d'occasion ; le canon de 37, une arme offensive très redoutable pour les mitrailleuses visibles de l'adversaire ; ce même canon de 37, joint au mortier d'accompagnement, permet à l'infanterie de résoudre elle-même certains problèmes là où l'artillerie proprement dite se révèle impuissante par défaut de précision ou manque de temps ; enfin, les chars de combat sont, dans la bataille moderne, le bâlier d'assaut des légions romaines d'autrefois.

L'esprit d'offensive dont nous parlions tout à l'heure — et moins le principe de cet esprit que les formes sous lesquelles il s'est manifesté — et surtout l'habitude vicieuse contractée aux manœuvres d'automne d'avant-guerre, avaient répandu dans notre infanterie cette idée fausse que son action, au combat, se développait en un temps très court : une préparation rapide par le feu, un assaut endiable, la berloque ! A la bataille des frontières — où le fantassin allemand se conduisit, d'ailleurs, à peu près comme le nôtre — nous apprîmes bien vite que les choses se passaient de façon moins expéditive. Le règlement actuel consacre cette expérience : « Un combat, dit-il, peut durer fort longtemps et ses phases peuvent ne s'enchaîner qu'après des interruptions de plusieurs jours, sinon de plusieurs semaines, pendant lesquelles les éléments avancés restent sur la défensive. » Puissent nos cadres, sur la foi de cette lenteur déclarée, ne point laisser trop souvent passer les occasions de sauter à la gorge de l'adversaire et dénouer en un instant, sans trop de peine, la crise qu'une plus longue attente ne ferait que rendre plus compliquée !

Ceci posé, les généralités sur l'infanterie (Titre 1^{er}) indiquent, avec d'abondants détails, la physionomie du combat d'infanterie. Aux lecteurs qui voudraient plus de précisions que je n'en puis donner dans ces pages, je conseille de se reporter au texte même du règlement ; ils y trouveront l'ensemble des règles que nous appliquâmes, pendant la guerre, dans toutes nos actions.

J'en viens enfin aux procédés proprement dits d'instruction ; ils font l'objet des titres II et III du règlement en question.

Autant qu'il m'en souvient, nos règlements de manœuvre d'avant guerre, quand ils enseignaient le mécanisme du combat, procédaient du simple au composé ; ils commençaient par développer l'action du tirailleur, de l'escouade, de la section ; ils passaient ensuite au combat du bataillon, du régiment et des unités au-dessus. C'était parallèle au déroulement de notre existence militaire ; chacun de nous, en prenant de l'âge et des galons, n'avait qu'à tourner les pages, avançant de façon régulière et progressive dans la méditation des petits livres bleus : à Joffre seul il était imposé de pousser jusqu'à la table des matières !... Méthode fort imparfaite en ce qu'elle isolait l'action de chaque élément laissé en dehors du cadre d'ensemble dans lequel il avait à se mouvoir. Or, à la guerre, les unités ne sont point des pièces séparées comme des pions sur un échiquier ; solidaires entre elles, toutes s'appuient réciproquement ; leurs réactions intimes sont permanentes et l'expression en est devenue courante de dire qu'elles travaillent les unes pour les autres. L'importance attribuée aux liaisons découle de cet enchevêtrement des tâches sur le champ de bataille ; elles ont précisément pour but d'en faciliter l'exact accomplissement. Mais rien n'étant négligeable dans cet ordre d'idées, le règlement actuel présente en sens inverse l'exposé du combat des différentes unités. C'est la logique même et si simple, si évidente soit-elle, encore la devons-nous constamment respecter. Il commence donc par décrire le mécanisme de l'infanterie divisionnaire pour aboutir au rôle du simple tirailleur en passant successivement par le régiment, le bataillon, la compagnie, la section, le groupe et l'équipe.

Rôle du commandant de l'infanterie divisionnaire, dispositif de combat et ordre d'attaque de cette infanterie sont remarquablement exposés. Ici, la brièveté ne va pas sans la précision indispensable à tout ouvrage chargé de fournir des règles applicables sans la moindre hésitation, mais qui doit néanmoins laisser à des chefs élevés en grade et dans la formation intellectuelle desquels on peut avoir une confiance absolue, une large part d'initiative, seul gage certain d'un meilleur rendement. Observation générale, d'ailleurs, et qui s'applique, dans ce règlement, à tous les échelons de la hiérarchie. « Les procédés de combat, y est-il dit, sont l'œuvre des chefs... Jamais une situation ne se reproduit identiquement. Chaque cas doit être considéré en lui-même et comporte sa solution particulière... ».

Enoncer de tels principes, dont la vérification semble éternelle,

est fort bien ; mais ce qui est mieux encore, c'est de voir le règlement les appliquer pour son propre compte et dans le cadre de son enseignement. En effet, si avantageuse soit-elle, l'initiative ne doit pas dégénérer en abandon, ni provoquer désordres ou confusions. Pour qu'elle soit vraiment profitable, il faut qu'une élaboration judicieuse préside à sa répartition et que la part laissée à chacun soit exactement proportionnée à ses aptitudes personnelles, d'abord, au rang qu'il occupe, ensuite. Or c'est précisément cette adaptation à chaque grade que le règlement d'infanterie réalise avec un sentiment très exact des capacités actuelles de notre corps d'officiers.

Jugeons-en par quelques exemples tirés de ce règlement.

Au commandant de l'infanterie divisionnaire, il indique que son dispositif de combat dépend du front attribué, de l'idée de manœuvre, de ce qu'on sait sur l'ennemi ; que ses trois régiments peuvent être ou successifs, ou accolés, ou deux accolés, le troisième en réserve, chacune de ces formations jouissant de propriétés particulières. Aucune autre indication ; au chef de donner, dans chaque cas, les précisions de détail qui s'imposent.

Au colonel qui se trouve à la tête d'un régiment, on entre déjà dans une énumération plus complète : emplacement qui convient le mieux pour installer son poste de commandement, schéma servant à la rédaction d'un ordre d'attaque afin qu'aucune prescription ne puisse être omise dans l'inévitable agitation qui s'empare des exécutants au moment de l'action ; dispositif des bataillons successifs ou accolés ou en ordre mixte comme ci-dessus, mais ici le règlement stipule la formation qu'il convient d'employer plus généralement dans des circonstances déterminées, approche ou attaque ; manœuvre, liaisons et transmissions, appui de l'artillerie, occupation et conservation du terrain conquis, exploitation du succès ; autant de points relatifs au développement du combat que le règlement envisage à tour de rôle. C'est cependant encore large pour le colonel ; pas de fixation impérative ; mais déjà nous sommes descendus des hauteurs sereines auxquelles nous planions quand il s'agissait de l'infanterie divisionnaire.

Le formalisme augmente avec le combat du bataillon. Aussi bien, cette unité, qui demeure l'unité tactique essentielle, est-elle la première pour laquelle son chef dispose, dans une zone d'action commune, d'éléments différents superposés ; il les commande et les anime lui-même. C'est pourquoi son rôle s'en trouve considérablement élargi. Nous voyons alors apparaître des indications sous forme de chiffre : l'espace moyennement occupé par un bataillon est de 1000 mètres en largeur, 1500 mètres en profondeur,

s'il s'agit d'une formation d'approche ; quant à l'attaque, elle s'exécute sur un front qui oscille entre 800 et 3400 mètres. Et le rédacteur du règlement n'a pas reculé devant la marge numérique énorme qu'il est obligé de laisser dans ce dernier cas ; à une indication générale, il a préféré des chiffres, plus précis, au moins en apparence, mieux compréhensibles parce que plus parlants à des esprits d'une moyenne culture.

A remarquer, dans ce qui concerne le combat du bataillon, la part de texte importante faite à la compagnie de mitrailleuses. Tandis que les compagnies de fusiliers-voltigeurs, les canons de 37, mortiers et artillerie d'accompagnement, enfin les chars de combat sont simplement signalés au point de vue de leur emploi, la compagnie de mitrailleuses est l'objet de développements étendus ; c'est sans doute, de toutes les unités qui entrent dans les attributions du chef de bataillon, celle dont le maniement tactique reste le plus délicat ; une instruction spéciale fixe, d'ailleurs, le rôle et le détail d'utilisation des mitrailleuses.

La compagnie, puis la section, sont ensuite l'objet de précisions encore plus rigoureuses ; on semble avoir pris à cœur de ne rien laisser à l'imprévu. Tous les cas possibles sont envisagés et, pour chacun d'eux, l'on entre dans maints détails infinis ; de prime abord, ils paraissent un peu choquants aux officiers qui évoquent l'apparence légère, la touche à peine sensible de nos règlements d'avant-guerre. On peut mesurer par là l'écart qui existe entre le niveau de formation générale de nos officiers subalternes avant et après la guerre. Aujourd'hui, un guide-âne s'impose. Autant nos cadres supérieurs, entraînés par la guerre, se trouvent, actuellement, dans une condition remarquable, autant il nous faut tenir par la main nos cadres inférieurs. C'est là, dans un ensemble qui n'exclut pas de nombreuses exceptions individuelles, une des conséquences immédiates de la guerre ; elle a, si l'on ose dire, complètement renversé la situation dans laquelle nous nous trouvions, à ce sujet, peu avant 1914.

Le règlement d'infanterie s'adapte parfaitement aux besoins du moment, nous pensons l'avoir suffisamment démontré par les extraits qui précédent. Certes, une réaction interviendra, tôt ou tard, à mesure qu'un équilibre s'établira et que la masse de nos cadres deviendra plus homogène. Aussi est-ce à bon droit que le premier règlement d'infanterie paru après la guerre s'intitule prudemment *provisoire*. Disons qu'à l'heure présente il nous convient à merveille et les échos qui parviennent de ceux chargés de l'appliquer dans les corps de troupe, s'en déclarent unanimement satisfaits.

Par ailleurs, tous retrouvent dans ses pages l'exposé dogmatique

de ce qu'ils ont accoutumé de faire au cours de la guerre. Et c'est là une autre caractéristique marquante de l'œuvre de la Direction de l'Infanterie. On y sent peser, par endroits, la lassitude de la guerre des tranchées : — quelque timidité dans le combat, apparente, en particulier, dans l'action du commandant de compagnie ; — on dirait que tout combat doive invariablement commencer par un assaut, et ce n'est qu'après le succès de cet assaut, quand il s'agit de passer à l'exploitation du succès et que l'ennemi battu se replie, que la notion d'avant-garde fait son apparition ; — dans le même ordre d'idées, il n'est question de formation de route que dans l'approche de la compagnie précédant la reprise de contact ; — la guerre ne saurait-elle plus, désormais, se passer de plan directeur levé par des géomètres experts, pour que le règlement dise : « On devra très souvent se contenter de la carte au 80 000^e », et qu'il ordonne au capitaine, quand il communique son ordre d'attaque, de « remettre un croquis à ses chefs de section et aux chefs d'unités de mitrailleuses... ? »

Mais ce sont là simples scories résiduelles dont il faut espérer qu'on ne tardera pas à se débarrasser. Quoi qu'il en soit, on ne saurait assez louer l'effort d'adaptation que révèle le règlement dont il s'agit, à une situation aujourd'hui plus complexe et plus délicate qu'elle ne s'est jamais présentée.

* * *

Pour en finir avec le problème de l'instruction de l'armée, on ne peut s'empêcher de remarquer que le mois dernier comprenait la période autrefois consacrée aux manœuvres d'automne. Cet usage, duquel on peut bien dire qu'il était « antique et solennel » et que les événements de la guerre ont révélé si parfaitement inutile, plus encore, stupidement nuisible, n'a pas encore été repris. Il le sera, n'en doutons pas, et le mieux à en espérer, c'est qu'on s'efforce d'en éviter les précédents méfaits.

Cette année, les troupes de l'intérieur ont été soumises à des exercices tactiques dans les camps permanents d'instruction dont nous sommes, malheureusement, encore trop insuffisamment pourvus. C'est dans ses camps seuls que l'on peut accomplir une besogne profitable, sur des terrains de libre parcours, hors de toute réclame. L'inconvénient qui résulterait d'une trop complète connaissance du terrain par les troupes — je veux dire les cadres permanents — qui les utilisent, ne se produira qu'à la longue ; et le délai peut en être retardé en établissant un tour de roulement entre les unités d'un même corps d'armée et entre les corps d'armée eux-mêmes. En vérité, dans ces camps, le contact de l'armée avec la nation ne s'y établit pas de la

façon rémunératrice qu'on sait pour les débitants de boissons, qui demeurent dans notre France parlementaire, les principaux agents électoraux. C'est là un argument si peu d'ordre militaire, qu'il devrait toujours être licite aux autorités intéressées de le mépriser, comme il mérite.

Une seule région a fait exception, en septembre dernier, à cette règle du séjour des troupes dans un camp d'instruction : celle des Alpes, où des manœuvres d'automne ont eu lieu, pour la première fois depuis la guerre. Elles se sont déroulées autour de Lus-la-Croix-haute, à la limite des deux départements de la Drôme et de l'Isère. Le général Marjoulet, gouverneur de Lyon, les dirigeait ; elles constituaient en quelque sorte le chant du cygne de cet officier distingué, un vieil alpin datant de la triste période d'ininitié franco-italienne.

Mais ce n'est point en souvenir de Crispi et de son œuvre néfaste qu'ont été réinstaurées nos manœuvres alpines, pas plus d'ailleurs que celles qu'effectuait, contemporainement, l'artillerie italienne à proximité de la frontière du Petit-Saint-Bernard. En montagne, en effet, le camp d'instruction, si nécessaire dans les régions fertiles de plaine, n'est nullement indispensable. Les zones élevées, où la culture, à peu près nulle, se borne à des pâturages et à des bois, présentent toutes d'excellents terrains d'instruction pour la troupe et pour ses cadres. A la grande variété qu'elles offrent, se joint l'impérieux besoin, pour les troupes de montagne, d'en arriver à une connaissance préalable intime des difficultés particulières de la montagne et des secteurs dans lesquels elles auraient éventuellement à manœuvrer ou à combattre. D'où il résulte que si l'on veut avoir des troupes de montagne bien entraînées, c'est sur le terrain même de leurs opérations qu'elles doivent acquérir cet entraînement. Et c'est précisément pour éviter le moindre malentendu avec nos récents alliés d'outre-monts que les manœuvres de cette année se sont déroulées dans le Devoluy, de part et d'autre d'une frontière fictive qu'alpins et artilleurs de chaque parti ont organisé défensivement, avant de se la disputer. La large étendue montagneuse de nos Alpes nous permettait de tenir nos troupes éloignées des confins franco-italiens, ce que la topographie des Alpes italiennes rendait plus difficile à nos voisins.

Dans l'ordre du jour que le général Marjoulet adressait aux troupes, à l'issue de ces exercices, on relève la trace de leur nature exacte, leur utilité et leur but. Nous le reproduisons intégralement ci-dessous :

« Les exercices en montagne qui viennent de se dérouler du 4 au 9 septembre, autour du col de Lus-la-Croix-haute, avaient simplement pour but d'étudier, dans un cadre modeste, et, compte tenu de l'expé-

rience de la grande guerre, les conditions d'une tactique qui exige un personnel et un outillage adaptés à des besoins spéciaux.

» Malgré l'insuffisance des moyens matériels d'action et les lacunes dans l'instruction des cadres subalternes, inhérentes à la période transitoire actuelle, les études faites sur le terrain ont donné des résultats satisfaisants et des enseignements précieux, grâce à l'activité du commandement, à l'entraînement des troupes et à la collaboration fructueuse des officiers autorisés par le ministre à suivre les exercices.

» A l'issue de ces exercices, le général directeur félicite et remercie tous ceux, officiers, sous-officiers et soldats, dont les efforts ont permis de préparer un plan de travail et d'entraînement pour l'avenir, en renouant très heureusement la chaîne de la tradition des manœuvres alpines. »

J. R.

INFORMATIONS

SUISSE

Le régime intolérable des casernes et cantines. — Dernièrement, lors d'une fête de gymnastique, une partie des casernes d'une importante place d'armes a été livrée aux gymnastes, à leurs amis et amies. La troupe qui occupait ces casernes (Ecole d'aspirants d'infanterie, école de sous-officiers d'infanterie, 3 escadrons de cavalerie, école de recrues du génie), a été dérangée dans son service intérieur et troublée pendant son repos par les bruits de la fête. Les dortoirs des gymnastes n'étaient guère silencieux aux heures où le soldat doit dormir, lui qui a besoin de son repos complet.

La cantine des officiers, envahie par un public bruyant, transformée en buvette, n'était plus accessible aux officiers qui ont été forcés d'aller prendre leurs repas en ville. Il en est résulté des scènes pénibles. Les officiers mis, une fois de plus, à la porte de leur local, ont fait preuve de beaucoup de tact et de bonne volonté. Mais leur patience a des bornes et il ne faudra pas être surpris outre mesure si un incident provoqué par un état de choses intolérable, vient mettre le feu aux poudres.

Pourquoi ne pas utiliser les écoles, les halles de gymnastique, pour les fêtes de ce genre, plutôt que les casernes pleines de troupes ?